

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
16 juillet 2004
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-huitième session
Point 37 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Cinquante-neuvième année

**Lettre datée du 15 juillet 2004, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Liban auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un tableau récapitulant les 103 violations commises par Israël durant le mois de juin 2004.

La nature et le nombre de ces violations et agressions injustifiées témoignent de l'hostilité d'Israël et illustrent ses véritables intentions, qui sont de recourir aux menaces et aux provocations et de perturber la sécurité et la stabilité en vue de poursuivre ses objectifs hostiles et de servir ses visées expansionnistes dans la région tout entière.

Je tiens à appeler votre attention sur la gravité de ces actes, ainsi que sur les conséquences qui pourraient en découler, et vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Sami **Kronfol**



**Annexe à la lettre datée du 15 juillet 2004, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Tableau récapitulatif indiquant le nombre de violations commises
par Israël durant le mois de juin 2004**

<i>Violations aériennes</i>				<i>Violations maritimes</i>	<i>Violations terrestres</i>			<i>Observations</i>	
					<i>Agressions militaires</i>	<i>Violations sur le terrain</i>	<i>Comportements abusifs</i>		
<i>Chasseurs</i>	<i>Avions de reconnaissance</i>	<i>Hélicoptères</i>	<i>Nombre total</i>	<i>(Violations des eaux territoriales, tirs et lancement de fusées éclairantes)</i>	<i>(Raids aériens, tirs d'artillerie, bombardements de positions militaires et de sites importants, agressions et meurtres de civils)</i>	<i>(Tirs, chutes d'obus d'artillerie, incursions et violations des frontières internationales)</i>	<i>(Menaces et intimidations par les armes, excavations, mise en place de « concertina* » et construction d'installations sur le territoire libanais)</i>	<i>(Nombre total de violations durant le mois précédent)</i>	
20	19	11	50	24	4	16	9	103	111

* Concertina : fil de fer barbelé.